## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

> Direction générale de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

## Décision n° 20423 du 28 février 2011 relative à l'attribution du diplôme d'état-major de la gendarmerie

NOR: IOCJ1105818S

Le sous-directeur des compétences,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 18 mars 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du premier degré ; Vu l'instruction nº 110448/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 (*BOC*/PP 2, 2007, texte 12),

## Décide:

Le diplôme d'état-major de la gendarmerie est attribué à compter du 1er janvier 2011 aux officiers dont le nom suit :

Castaing Patrick	Nigend : 186 078
André Sébastien	Nigend : 205 199

Le général, sous-directeur des compétences, B. Cavallier